

Objet : TR : Demande solennelle d'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur le mal-être au sein des forces armées – Appel conjoint de la famille TINARD et de l'association Frères d'armes et de silence

Madame la Députée,

Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Par la présente, l'association **Frères d'armes et de silence**, fondée à la suite du suicide du militaire **Louis TINARD**, jeune âgé de 20 ans, survenu le 5 juillet 2022 dans sa caserne, vous adresse une **interpellation citoyenne solennelle** .

Nous nous joignons pleinement à la **démarche portée par ses parents**, engagés dans un **combat digne et déterminé** pour que **justice, vérité et transparence** soient rendues à leur fils, et au-delà, à **tous les militaires** victimes de **brimades, d'humiliations, de harcèlement et d'indifférence**.

L'association *Frères d'armes et de silence* a par ailleurs déposé en son nom, ce jour, une **plainte avec constitution de partie civile** auprès du **tribunal judiciaire de Metz** , à la suite de celle déposée par la famille TINARD. Cette initiative vise à soutenir la démarche de justice des proches de Louis, mais aussi à ouvrir la voie à une **réflexion politique et institutionnelle globale**.

Dans un contexte où se multiplient les **plaintes, les désertions (+56 %), les arrêts maladie (+30 %) et les suicides évitables**, le **silence institutionnel devient complice** , et le statut de « **Grande muette** » ne peut plus servir de paravent à l'inaction.

Ce que nous demandons aujourd'hui est clair :

L'ouverture immédiate d'une commission d'enquête parlementaire sur le mal-être dans les forces armées, afin d'évaluer :

- les dysfonctionnements internes de commandement,
- les procédures de prévention des risques psycho-sociaux,
- la réponse de l'administration aux signaux d'alerte,
- et les moyens déployés à l'accompagnement des familles endeuillées.

En tant que parlementaires, vous avez le pouvoir mais aussi le devoir d'agir.

- Vous êtes garants du respect des **droits fondamentaux** de chaque citoyen, y compris sous l'uniforme.
- Vous êtes tenu, en vertu de **l'article 40 du Code de procédure pénale** , de réagir lorsque des **faits graves et éventuellement délictueux** sont portés à votre connaissance.

- Vous êtes redevables, devant la Nation, de faire vivre les principes de **contrôle démocratique de l'action publique** .

Aussi, nous vous informons de notre stratégie coordonnée :

1. Adresser un **courrier officiel nominatif** à Monsieur M. Florent Boudié Président de la **Commission des Lois de l'Assemblée nationale**, ainsi qu'à la **Conférence des Présidents** ;
2. Solliciter le **dépôt d'une proposition de résolution** portée par au moins **30 députés**, comme le permet le **Règlement de l'Assemblée nationale** ;
3. Soumettre simultanément une **proposition identique au Sénat**, en application de l'article **8 ter du Règlement du Sénat** ;
4. Solliciter les médias parlementaires tels que **LCP et Public Sénat** pour **couvrir publiquement cette initiative** dans l'intérêt de la transparence.

Une pétition citoyenne est déjà en ligne.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à y apporter votre soutien symbolique :



[Lien vers la pétition en ligne <https://chng.it/h8whnDcqVL>

Agir aujourd'hui, c'est prévenir d'autres drames. Se taire, c'est accepter que d'autres Louis meurent dans l'ombre.

Avec tout notre respect républicain et notre confiance dans votre engagement,

Yann TINARD

Président de l'Association *Frères d'armes et de silence*



yann.tinard17@gmail.com



06 62 13 13 81

www.freresdarmesetdesilence.fr

PS : Ci-joint copie du courrier antérieurement à l'ensemble des parlementaires